

Résolution relative à la notion de contrôle coercitif

GROUPE DE TRAVAIL INTER COMMISSIONS
« CONTRÔLE COERCITIF »

Commission Libertés et droits de l'Homme
Commission Accès au droit et à la justice
Commission Égalité
Commission Textes

Assemblée générale du
11 septembre 2026





RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

RELATIVE A LA NOTION DE CONTROLE COERCITIF

Adoptée par l'Assemblée générale des 10 et 11 septembre 2026

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en Assemblée générale le 11 septembre 2026,

CONNAISSANCE PRISE de l'émergence doctrinale et jurisprudentielle de la notion de contrôle coercitif.

CONNAISSANCE PRISE des travaux de l'Observatoire des litiges judiciaires auxquels le CNB a été associé depuis un an.

CONNAISSANCE PRISE des propositions de textes et d'amendements législatifs relatifs à cette notion.

RAPPELLE que ces propositions expriment des acceptions différentes, parfois inconstitutionnelles de la notion, imposant une clarification.

RAPPELLE que dans ce contexte, un groupe de travail inter commissions a mené une analyse des occurrences de la notion pour réfléchir à une compréhension commune de cette dernière.

PRESENTE dans le rapport les contours d'une définition compatible avec les exigences constitutionnelles d'intelligibilité de la loi, de sécurité juridique, de légalité des délits et des peines, d'égalité des justiciables devant la loi ainsi que le respect des droits de la défense notamment de la présomption d'innocence, du contradictoire, des droits fondamentaux du procès pénal comme civil, du non-renversement de la charge de la preuve et de la nécessité d'une appréhension non genrée de la notion.

DONNE MANDAT au groupe de travail constitué pour proposer la rédaction d'une définition qui répond aux exigences de la profession dans la perspective des débats législatifs à venir.

* *

Fait à Paris le 11 septembre 2026.

Conseil national des barreaux
Résolution relative à la notion de contrôle coercitif
Adoptée par l'Assemblée générale des 10 et 11 septembre 2026